

Le dispositif nécessite la volonté de la communauté éducative, il n'est pas réservé aux disciplines humanistes mais s'adosse à l'ensemble des enseignements.

Pour en garantir la réussite, il est donc indispensable d'obtenir un consensus de l'ensemble des participants.



Quelles décisions collégiales sont à prendre en amont ?

La mise en place du dispositif demande une préparation en amont pour :

- En faire un projet d'école ou de l'établissement porté par l'ensemble des enseignants, des personnels administratifs et techniques et des parents d'élève ; impliquer les élèves dans sa mise en place et son pilotage ;
- Déterminer le créneau horaire quotidien idoine ;
- Ouvrir des espaces de lecture, notamment des salles de classe, sous la supervision des enseignants et des surveillants en collège ainsi que des personnels administratifs et de direction ;
- Faciliter l'accès aux livres, les emprunts, et la circulation des ouvrages ;
- Favoriser les discussions et les échanges autour des lectures faites.



Pourquoi un comité de pilotage ?

Pour garantir la réussite et la pérennité du dispositif, il est indispensable de s'assurer du consensus de l'ensemble des participants. Pour ce faire, la mise en place d'un comité de pilotage (membres de l'équipe éducative, élèves, parents, personnels de direction...) est une condition préalable.

Ce comité de pilotage doit notamment :

- Appuyer sa réflexion sur les interrogations soulevées lors du conseil pédagogique.
- Accompagner le dispositif en le questionnant régulièrement et en remédiant aux problématiques soulevées.



Quel est le rôle du comité de pilotage ?

Le comité de pilotage est sollicité pour :

- Faire des propositions pratiques : (créneau adapté, fréquence, communication, accès aux livres, lectures et supports autorisés, sonnerie...)
- Faire des propositions pédagogiques : (en faire un projet porté par l'ensemble de l'équipe, enrichir la lecture par des entrées disciplinaires, favoriser les échanges, penser à adapter le dispositif à tous les niveaux de lecture...)

Toutes ces propositions doivent être validées par le CA.

Le comité de pilotage accompagne le dispositif en le questionnant régulièrement et en remédiant aux problématiques soulevées.

Il veille particulièrement à ce que le projet soit inscrit dans le projet d'établissement, voire le projet de réseau, et s'articule à des objectifs et à des axes de développement prioritaires.